

# ALAE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

---



**HELLO**

**Enfants et Familles**

**LET'S GET TO  
KNOW**

**PRESENTATION ALAE BONREPOS**

Start

## INFORMATIONS CONTACTS UTILES

Site internet AGGLO DU MURETAIN

<https://www.agglo-muretain.fr/>

<https://vivre.agglo-muretain.fr/services-aux-familles/enfance>

Portail famille pour gérer les inscriptions et les paiements de vos factures :

<https://agglo-muretain.portail-familles.com/muret/index.html>

Renseignements factures/votre compte par mail : [czam@agglo-muretain.fr](mailto:czam@agglo-muretain.fr)

SERVICE ENFANCE AGGLO DU MURETAIN

[enfance.loisirs@agglo-muretain.fr](mailto:enfance.loisirs@agglo-muretain.fr) un numéro unique : 05 34 46 38 60

Directrice Structure ALAE Cathy TORRADOU

Tél Structure ALAE Bonrepos : 05.34.48.05.41

Mail : [clae.bonrepos@agglo-muretain.fr](mailto:clae.bonrepos@agglo-muretain.fr)

Tél structure centre de loisirs Empeaux : 05.61.76.85.34

## ALAE BONREPOS/Aussonnelle Horaires :

**Matin : 7h30/9h00**

**Midi : 12h/13h35**

**Soir :16h/19h00**

**Passation avec l'école de 8h50/9h00 et 13h35/13h45**

**Contact ALAE 05.34.48.05.41 ou [clae.bonrepos@agglo-muretain.fr](mailto:clae.bonrepos@agglo-muretain.fr)**

**Site internet Agglo du Muretain : <https://www.agglo-muretain.fr/>**

Lieux d'accueils :

En intérieur

Réfectoire

et

salles d'activités



# Dortoir Petite Section



# ESPACES EXTERIEURS

## COURS MATERNELLES ET ELEMENTAIRES



Espaces extérieurs  
terrain en herbe  
et  
city stade



# INSCRIPTION

En début d'année scolaire un dossier "fiche de renseignements" est mis à jour ou complété par vos soins sur le site de l'Agglo du Muretain ou en version papier, il permet à votre enfant de fréquenter l'ALAE matin, midi et soir.

**IMPORTANT** : sans cette fiche de renseignements complétée nous ne pourrions pas accueillir votre enfant.

Aucune inscription est nécessaire pour l'accueil ALAE du matin, vous pouvez déposer votre enfant selon vos besoins.

La pré-inscription est obligatoire pour la cantine sur le site de l'Agglo du Muretain.

Chaque jour, vous ou votre enfant indiquez par votre badge que votre enfant fréquentera la restauration scolaire + le déjeuner alae et/ou l'alaie du soir.

Le badge suit et servira à votre enfant tout son parcours scolaire. En cas de perte du badge celui-ci devra être remplacé et vous sera facturé.

**Tarifs consultables sur le site internet de l'AGGLO DU MURETAIN**

La pré-inscription est obligatoire pour la cantine sur le site de l'Agglo du Muretain.

Je réalise mes réservations restauration et ALAE en me connectant au portail familles avec mes codes d'accès ou avec mon adresse mail communiquée sur la fiche de renseignements.

A noter : dans le cas où votre enfant ne serait pas inscrit, un menu de substitution sera servi et facturé à un tarif exceptionnel (supérieur au tarif repas réservé).

La tarification des repas s'effectue selon le quotient familial.

Chaque repas commandé et la consommation de repas exceptionnel fera l'objet d'une facturation.

Les absences : le Muretain Agglo supporte financièrement pour votre enfant un forfait annuel d'absence qui correspond à : - 5 jours pour les élémentaires - 10 jours pour les maternelles.

A partir du 6<sup>ème</sup> jour pour les élémentaires et du 11<sup>ème</sup> jour pour les maternelles un tarif basé sur le coût « matières » du repas vous sera facturé, calculé en fonction de votre quotient familial.

Ne rentrent pas dans ce cadre, les absences dues à une maladie supérieure à 5 jours consécutifs attestée par un certificat médical fourni dans les 48 heures par courrier au Muretain Agglo.

# CENTRE DE LOISIRS

Mercredi : l'inscription est validée le matin même par badgage, vous pouvez pré-inscrire votre enfant de + 6 ans en passant par le portail famille.

Vacances scolaires : les inscriptions sont obligatoires avant chaque période de vacances selon un calendrier annuel des dates de réservation à ne pas louper. Toutes inscriptions hors délai seront susceptibles d'être refusées faute de place ou de taux d'encadrement suffisant passé le délai prévu sur le calendrier. Celui-ci est affiché tout au long de l'année en extérieur devant la structure.

## Rappel :

Une demande d'annulation pourra être acceptée, sous réserve de 15 jours au plus tard avant la date annulée (voir le règlement intérieur). En cas d'absence pour raison médicale, un certificat médical doit être fourni au Muretain Agglo dans les 72 heures suivant l'absence de l'enfant. Une déduction de 50% du coût sera appliquée les deux premiers jours consécutifs de l'absence. Au delà, la réservation sera annulée pour la période restante et couverte par le certificat médical.

Le tarif journée est appliqué dès que le repas est consommé.

# ALSH EMPEAUX

## LES MERCREDIS DE 12H/19H ET VACANCES DE 7H30/19H

OUVERT MERCREDI DE 11H30/19H00. De 12h à 12h30 tournée bus entre l'école et le centre.  
12H30 prise de repas à Empeaux.

Les animateurs/ices récupèrent vos enfants à la sortie des classes d'après les inscriptions du matin et les accompagnent en bus et tout au long de l'après-midi sur le centre de loisirs.

## VACANCES SCOLAIRES DE 7H30/19H00

Fermeture de la structure aux vacances de NOEL et 3 semaines au mois d'AOUT.

LES ENFANTS PEUVENT ETRE ACCUEILLIS SUR UN AUTRE CENTRE DE LOISIRS DE  
L'AGGLO DU MURETAIN SUR UNE DES COMMUNES VOISINES.

Tarifs accessibles sur le site internet de L'Agglo du Muretain d'après votre quotient familial.

<https://www.agglo-muretain.fr/>

## POINT SANTE

Veillez penser à signaler tous problèmes de santé de votre enfant.

Que ce soit une allergie alimentaire, autre allergie, traitement nécessaire sur une journée à long terme qui nécessiteront obligatoirement la mise en place d'un PAI.

L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administré un traitement hors d'un PAI.

Veillez vous rapprocher de la direction de l'ALAE au 05.34.48.05.41 ou l'ALSH 05.61.76.85.34 pour tous besoins spécifiques et situation de handicap qui nécessitent une prise en charge personnalisée pour votre enfant.

Un PAI est établi avec l'école et sera cosigné par la responsable structure de l'ALAE et l'Agglo du Muretain.

Si un traitement est mis en place pour votre enfant, il est de votre responsabilité de fournir une trousse nominative avec le traitement adapté sur chaque lieu que votre enfant fréquente. C'est à dire à l' Ecole, à l'Alae et au centre de loisirs. En période de vacances scolaires le traitement de votre enfant devra être récupéré par vos soins sur l'alae pour l'acheminer jusqu'au centre de loisirs qu'il fréquentera. Il devra être ramené par vos soins sur l'ALAE lors de la reprise de la semaine scolaire après les vacances.

## Comment se déroule le temps repas

A midi appel dans les classes par les animateurs.

A la cantine aide à la prise de repas en maternelles et répartition des plats à table pour les élémentaires.

Départ à la sieste des PS accompagné par une animatrice à partir de 13h, une ATSEM prend le relais à 13h45

Quand les enfants mangent :

1er service de 12h/12h40 et 2nd service de 12h50/13h30.

Temps animations propositions d'activités, de jeux organisés ou de jeux libres

1er service de 12h50/13h30

2nd service de 12h/12h40

Retour en temps scolaire et transmission d'informations aux enseignants à partir de 13h45

## Prise du repas :

A aucun moment les enfants ne sont forcés à terminer leur assiette ou un aliment entamé.

Nous devons les servir car les repas sont commandés et payés par vos soins.

L'équipe d'animation les incitent à goûter afin qu'ils essayaient de découvrir de nouveaux aliments/goûts qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer à la maison. Afin qu'ils ne sortent pas de table en ayant rien mangé.

Veillez nous indiquer toutes difficultés alimentaires de votre enfant. Ce qui nous permettra d'essayer de l'accompagner au mieux sur ce temps charnière de la journée.

Des commissions menus ont lieu 1 à 2 fois par an ce sont des espaces d'échanges avec l'ensemble des acteurs de la restauration collective, élus et les parents d'élèves élus.

# De la fabrication des repas au service à l'assiette des enfants

Les repas sont préparés à la cuisine centrale de Roques et de Eaunes. Ils sont acheminés chaque jour par livraison sur le site de restauration satellite sur les écoles

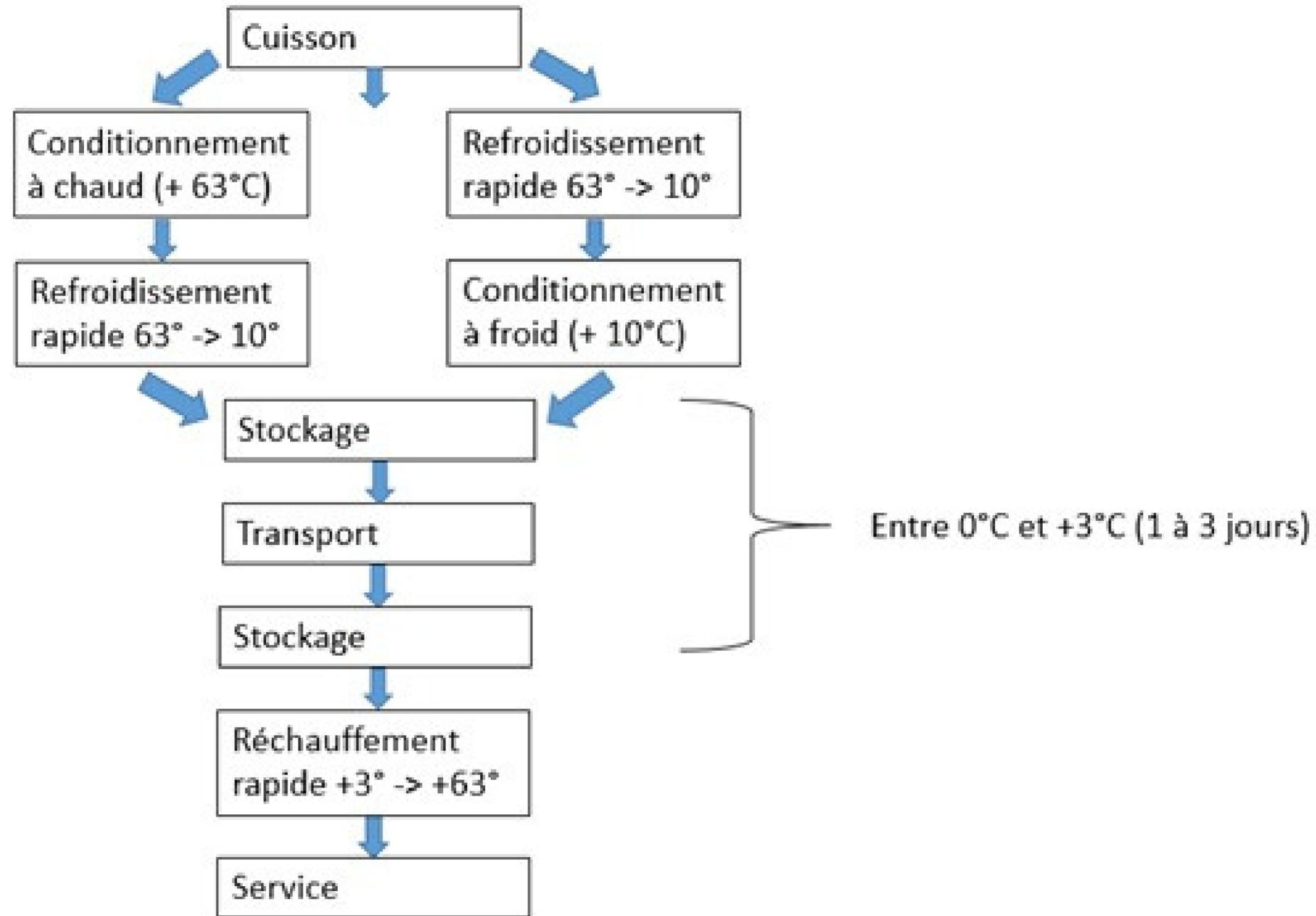
## Les menus :

En début d'année, vous avez la possibilité de choisir entre un menu avec viande ou un menu sans viande. Ce choix sera effectif pour toute l'année.

Dès l'instant où un enfant fréquente le service de la restauration scolaire, l'ensemble des plats qui composent le menu sont servis. Dans le cadre de l'équilibre alimentaire et de la qualité nutritionnelle, la composition des repas est codifiée par le décret 2011-1227 du 30 septembre 2011 qui rend obligatoire l'application du GEMRCN pour la restauration scolaire. Ce texte rappelle les principes diététiques et les recommandations à respecter dans l'élaboration des menus de la restauration collective à caractère social comme le grammage des aliments en fonction de l'âge des convives et la fréquence de présentation des plats.



# comment les repas sont réalisés par l'Agglo Muretain ?



## Sur site à la cantine 2 agents de restauration :

Elles oeuvrent à l'abri des regards de 8h15 à 15h30.

Elles préparent et servent 150 repas par jour répartis sur 2 services

1er service de 12h à 12h40 : 50 maternelles + 50 élémentaires et 2nd service : 50 élémentaires de 12h50/13h30.

Elles permettent à vos enfants de prendre un repas chaud chaque midi des jours scolaires.

Elles réceptionnent et vérifient les denrées reçues en quantité et en qualité.

Dressent les tables de la salle de restauration.

Préparent la mise en plat des entrées/desserts si nécessaire selon le menu, prise de température des denrées avant cuisson à la sortie des frigos et après cuisson au moment de servir. Tous aliments non conformes aux attendus ou toute anomalie constatés ne seront pas servis aux enfants.

Elles assurent le préchauffe des fours de remise en température (pas de grill, friture sur site Bonrepos).

Le nettoyage + tri des fruits, les préparations des entrées et desserts si un découpage ou assemblage est nécessaire. Elles remettent à température les aliments avant de les amener en salle de restauration, Elles garantissent le service en salle et la plonge de 12h à 13h40 et 13h45/15h30 poursuivent avec l'entretien des tables, des surfaces et sols du réfectoire + des 2 espaces cuisines.

Espace cuisine réception/préparation et remise  
en température



Espace cuisine plonge

